



TOTAL SE

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
30 novembre 2020	2 653 124 025	2 784 107 780

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 653 124 025 actions s'élève à 2 808 505 536 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 24 397 756 droits de vote correspondant aux 24 397 756 actions détenues par TOTAL SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.